

AMORTISSEMENT : METHODES UTILISEES

Catégories de biens	Durée d'amortissement
Biens mobiliers de « faible valeur » (inférieur à 1 000€ unitaire)	1 an
<u>Immobilisations incorporelles :</u>	
Frais d'études (si non suivis de travaux)	Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 077-227700010-20211119-lmc100000022856-DE
Frais de recherche et de développement (si non suivis de travaux)	
Frais de publicité et d'insertion pour les marchés de travaux (si non suivis de travaux)	Acte Certifié exécutoire
Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études (que le bénéficiaire soit un organisme public ou privé)	Envoi Préfecture : 25/11/2021 Réception Préfet : 25/11/2021 Publication RAAD : 25/11/2021
Subventions d'équipement versées pour des bâtiments ou des installations (que le bénéficiaire soit un organisme public ou privé)	30 ans
Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructures d'intérêt national (que le bénéficiaire soit un organisme public ou privé)	40 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<u>Immobilisations corporelles :</u>	
Terrains nus	Non amortissable
Terrains non bâtis	Non amortissable
Terrains bâtis	Non amortissable
Bois et forêts	Non amortissable
Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
Aménagements et agencements de terrains	15 ans
Bâtiments administratifs, scolaires, sociaux et médico-sociaux, culturels, sportifs et autres bâtiments publics	25 ans
Bâtiments privés y compris les immeubles de rapport	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers (sur propriétés du Département ou autres)	15 ans
Réseaux de voirie	Non amortissable
Installations de voirie	Non amortissable
Réseaux divers (infrastructures)	20 ans
Matériel industriel	
Gros matériel de laboratoire	10 ans
Petit matériel de laboratoire	5 ans
Matériel et outillage technique	
Gros outillage	10 ans
Petit outillage	5 ans
Véhicules industriels et matériel de fauchage	7 ans
Engins de travaux publics et véhicules lourds	10 ans
Véhicules de transports	
Véhicules légers	5 ans
Véhicules Bibliobus ou Muséobus	10 ans
Matériel et mobilier de bureau, matériel informatique	
Matériel informatique (administratif ou scolaire)	5 ans
Petit matériel et mobilier de bureau et médical (administratif ou scolaire)	5 ans
Gros matériel et mobilier de bureau, gros équipement et matériel scientifique scolaire (administratif ou scolaire)	10 ans
Matériel audiovisuel et téléphonique	5 ans
Autres matériels spécifiques	5 ans